Ce fichier a été téléchargé le Thursday 18 September 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
Jan. 24, 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 18, 2025.
  Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/
-

Code civil

Paragraphe 1 — De la condition en général, et de ses diverses espèces

Extrait

Article 1170

Version du Feb. 7, 1804

Texte source : ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

La condition potestative est celle qui fait dépendre l'exécution de la convention, d'un événement qu'il est au pouvoir de l'une ou de l'autre des parties contractantes de faire arriver ou d'empêcher.